

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2022

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 15

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **7**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	10
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	11
3.1.	BILAN TECHNIQUE	11
3.2.	BILAN FINANCIER	15
3.3.	PERSPECTIVES	16
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	20
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	20

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **23**

6.	PROGRAMME 101: DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	27
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	29
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	31
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	31
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	37
7.	PROGRAMME 102: UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	39
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	41
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	44
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	44
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	51
8.	PROGRAMME 103: ALPHABÉTISATION	53
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	55
8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	57
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	57

8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	64
9.	PROGRAMME 104: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	65
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	67
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	69
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	69
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	80

NOTE EXPLICATIVE

La loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat, complétée par la Loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, stipule en son article 18 alinéa 3 de ce texte dispose en effet que « Dans la seconde partie, la loi de finances de l'année fixe pour le budget général, les programmes concourant à la réalisation des objectifs assortis d'indicateurs, les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ; » Cet article induit l'élaboration et la présentation des projets de performance des administrations (PPA). Et c'est ainsi que depuis la loi des finances 2013, la demande budgétaire des ministères et institutions y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance.

Dans un contexte de raréfaction de ressources et de contraintes fortes en matière de dépenses, la gestion axée sur la performance apparaît plus que jamais incontournable et le Projet de Performance des Administrations en est l'outil privilégié en matière budgétaire. Le Projet de Performance des Administrations du Ministère de l'Education de Base pour l'année 2022 est articulé en trois parties :

- la synthèse de la stratégie, qui met en exergue la contribution attendue du MINEDUB dans la nouvelle Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30) et la nouvelle Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (SSEF 2020-2030). Elle présente par ailleurs le domaine d'intervention, revient sur les performances antérieures et projette les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique du MINEDUB et la déclinaison de son cadre logique de la performance ;

- le contenu des programmes, présente les programmes et leurs actions, leurs objectifs, indicateurs et cibles, les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation ;

- Le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Le Cameroun est affecté par trois crises de différentes ampleurs: la crise dans l'Extrême-nord avec Boko- Haram; la crise dans l'Est du pays avec l'afflux des réfugiés centrafricains; et la crise des régions anglophones. L'impact de la crise des réfugiés a renforcé les schémas existants d'inégalité spatiale. La pression sur les ressources et les services dans des régions déjà très pauvres et mal desservies a été accrue. Les populations de ces zones ont des besoins urgents, notamment ceux liés à la sécurité physique, à la sécurité alimentaire et à l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé et l'éducation, ainsi qu'à la nécessité d'enregistrer les réfugiés. Un nombre de plus en plus important de filles et de garçons ne bénéficie plus de leur droit à l'éducation.

Par ailleurs, la variabilité de la croissance de l'économie et des finances publiques de l'Etat a eu des conséquences négatives sur le financement du secteur de l'éducation et de la formation. Le secteur demeure sous financé compte tenu de la cible visée de 22,0% en 2020 concernant les ressources budgétaires de l'Etat, fixées par le DSSEF (2013-2020). La part du budget global accordée au secteur de l'éducation et de la formation est de 14,6% en 2018 contre 16,1% en 2013. Le financement de l'éducation pèse également sur les familles. Respectivement 9% et 10% des dépenses totales de l'éducation dans le primaire et le secondaire sont couverts par les familles.

A ce contexte peu favorable, s'ajoute la crise sanitaire due à la pandémie de la COVID-19 qui impactent négativement le système éducatif et aggravent le niveau de pauvreté des familles. Ainsi le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures restrictives sur les regroupements et les déplacements de population incluant entre autres la fermeture de tous les établissements scolaires et le respect des mesures barrières. L'entrée en vigueur de cette importante décision gouvernementale le 18 Mars 2020 a affecté la scolarisation de 4,3 millions d'enfants du primaire avec 47% de filles.

En termes des disparités, les chances de scolarisation sont défavorables pour les filles, les ruraux, et les 20 % les plus pauvres du quintile du niveau du bien-être économique. Les disparités de genre sont plus observées chez les filles en début du cycle primaire et se resserrent le long du parcours scolaire sans totalement se résorber. On note que près de 77% des enfants non-scolarisés sont issus des deux premiers quintiles des ménages les plus pauvres. La probabilité d'accès à l'école des enfants des familles les plus pauvres est estimée à 76%, tandis que celle des enfants issus des familles les plus riches est de 100%. La conséquence directe des disparités dans la scolarisation est l'inégalité dans l'appropriation des ressources allouées à l'éducation (RESEN 2019).

La qualité des apprentissages reste également un défi majeur pour le système éducatif camerounais. En effet, d'après une étude de la Banque Mondiale, 1 élève sur 2 ne sait ni lire ni calculer et, 2/3 des élèves sont en dessous du seuil de compétences attendues en fin du cycle primaire. De même, 77% des enfants du niveau 3 ne peuvent pas lire et comprendre une courte histoire (contre 58% la moyenne des pays comparables en termes de revenus).

Les facteurs qui entravent la qualité sont attribués entre autres à l'environnement scolaire peu propice dans lequel évoluent les enfants, au contenu peu adapté des curricula, au déficit d'enseignants formés. Dans le primaire public par exemple, le ratio Elèves/maitre est encore relativement élevé par rapport à la norme indicative de 40 élèves par maitre. Il est de 80 élèves par maître sans la contribution des maitres des parents et, de 50 élèves par maître avec la contribution de ceux-ci. Ils représentent encore plus de 30% du corps enseignant.

En dépit des défis susmentionnés, il est important de relever les acquis et les opportunités du système éducatif camerounais. Il s'agit notamment de : l'arrimage des documents de planification stratégique aux Agendas internationaux (Education 2030) et, régionaux (Agenda 2063 de l'UA) ; la révision de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2020-2030 en cours de validation et de la Stratégie Sectorielle pour l'Education et la Formation (SSEF) en cours d'élaboration ; la priorité accordée au secteur des dépenses courantes de l'Etat ; la réforme de la politique du livre, la mise en place du dispositif d'évaluation des acquis scolaires, le renforcement du Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE), et la poursuite de la décentralisation de l'éducation de base.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Selon les dispositions du décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base, le Ministère de l'Education de Base est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'éducation de base.

A ce titre, il est chargé :

- de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement maternel et primaire ;
- de la conception et de la détermination des programmes d'enseignement et du contrôle de leur mise en œuvre ;
- des études et de la recherche sur les méthodes les plus appropriées pour l'éducation de base ;
- de l'élaboration des principes de gestion et d'évaluation des établissements de ce niveau d'enseignement ;
- de la formation morale, civique et intellectuelle des enfants en âge scolaire, en liaison avec le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
- de la conception et de la diffusion des normes, règles et procédures d'évaluation des apprenants ;
- du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des établissements publics et privés de ce niveau d'enseignement ;
- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la carte scolaire de ce niveau d'enseignement ;
- de l'élaboration, de l'analyse et de la tenue des statistiques de ce niveau d'enseignement ;
- de la politique du livre de ce niveau d'enseignement ;
- de la lutte contre l'analphabétisme ;
- du suivi des établissements maternels et primaires privés d'enseignement laïc et confessionnel ;
- du suivi des constructions des bâtiments et infrastructures scolaires de ce niveau d'enseignement ;
- du suivi des activités des associations des parents d'élèves et des enseignants (APEE) ;

de la gestion et de la formation continue des personnels enseignants et auxiliaires.

Il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), en relation avec le Ministère des Arts et de la Culture et le Ministère des Relations Extérieures.

Les Organismes consultatifs du Ministère de l'Education de Base sont :

- le Conseil National de l'Education ;
- la Commission Nationale de l'UNESCO ;
- le Conseil National d'Agrément des Manuels Scolaires et des Matériels Didactiques ;
- la Commission Nationale des Programmes et des diplômés ;
- le Conseil National de l'Enseignement Privé ;
- la Commission Nationale de l'Enseignement Privé de Base.

En outre, le Ministère de l'Education de Base dispose des projets de coopération bénéficiant des fonds de contrepartie. Il s'agit du :

- Projet d'Amélioration de la Scolarisation dans les Zones d'Education Prioritaires (PASZEP) ;
- Projet d'Amélioration des Reformes de l'Education au Cameroun (PAREC) ;
- Projet Eveil, Accès et Qualité de l'UNICEF.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Au plan technique, la mise en œuvre des activités par Programmes se décline comme suit :

Programme 196 « Développement du Préscolaire » :

Ce programme vise à étendre la couverture de l'enseignement maternel à l'ensemble du territoire national. A cet effet, l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales a été développée, avec la forte implication des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Le secteur privé a été encouragé dans le développement de l'offre du préscolaire formel. Les efforts ont été consentis pour la réduction des disparités entre les zones rurales et les zones urbaines en matière de préscolarisation, avec le concours des Partenaires au développement, des CTD, des Communautés, des Organisations de la Société Civile (OSC) et autres Organisations Non Gouvernementales (ONG).

La réalisation des activités de ce programme devrait permettre d'obtenir les résultats majeurs ci-après :

- la construction et l'équipement de **64** salles de classe dans les écoles maternelles des zones rurales;
- la construction et l'équipement de **21** blocs maternels ;
- la réhabilitation de **08** blocs maternels ;
- la construction de **17** blocs latrines ;
- la construction de **04** clôtures de sécurité,
- la construction et l'équipement de **10** Centres Préscolaires Communautaires (CPC) ;
- le renforcement des actions de supervision pédagogique ;
- le recrutement des personnels enseignants ;
- la formation continue des enseignants ;
- le soutien aux écoles maternelles privées de base à travers l'octroi d'une subvention de l'Etat ;

Programme 197 : « Universalisation du Cycle Primaire » :

Le Ministère de l'Éducation de Base à travers ce Programme, a poursuivi les efforts d'extension et de densification du réseau scolaire public de qualité sur l'ensemble du territoire national, par la création et la construction de nouvelles écoles.

A cet effet, les mesures prises ont porté sur le renforcement des actions liées à l'accès gratuit à l'école primaire publique et à l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation.

Les principaux extrants attendus en fin 2021, sont les suivants :

En ce qui concerne le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public le MINEDUB, avec le soutien de ses Partenaires Techniques et Financiers, a mis l'accent sur :

- le renforcement du réseau scolaire par la création de nouvelles écoles;
- la poursuite du développement de l'Education inclusive dans 69 écoles pilotes ;
- la construction de 2766 salles de classe,
- la construction de 120 blocs latrines ;
- la construction de 42 clôtures ;
- la fabrication de 25431 tables bancs ;
- la réhabilitation de 96 écoles primaires publiques ;
- la pérennisation des acquis des ex-projets de coopération (Don japonais : 12 écoles et PAQUEB : 03 école ;
- la prise en charge financière des enseignants nouvellement recrutés ;
- l'appui au fonctionnement des écoles. (octroi du paquet minimum et allocation des crédits de fonctionnement aux écoles).

En ce qui concerne le soutien à la scolarisation de la jeune fille, il s'est agi de procéder à :

- l'amélioration du pourcentage de filles qui terminent le cycle primaire (taux d'achèvement) dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et dans les poches de sous scolarisation ;
- le plaidoyer des autorités diverses et parents d'élèves à l'éducation de la jeune fille (Campagnes de sensibilisation et de renforcement des capacités des relais communautaires en communication pour le changement de comportement) ;
- la distribution des Kits scolaires aux jeunes filles des Zones d'Education Prioritaires ;
- la distribution des bourses d'excellence à 720 meilleures élèves filles sur l'ensemble du territoire national à l'issue des résultats obtenus au CEP/FSLC, soit un montant de **100 millions de francs CFA** ;

Pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires le MINEDUB a conduit des activités suivantes :

- la supervision et le suivi pédagogique des enseignements ;
- la formation de **26 000** enseignants des écoles primaires ;
- la distribution gratuite de **6 750 000** manuels scolaires essentiels (français, anglais, mathématiques aux élèves de CE1/Class3 et CE2/Class4, CM1/Class5 et CM2/Class6 des écoles primaires publiques ;
- la distribution de **2400** kits scolaires aux jeunes filles avec l'appui du Projet d'Appui à la Scolarisation dans les Zones d'Education Prioritaires (PASZEP);
- le renforcement des capacités des enseignants sur la maîtrise des approches pédagogiques en vigueur et sur l'appropriation des nouveaux curricula;
- la réalisation de l'évaluation pilote d'apprentissage des élèves du CE2 et CM2 ;
- l'édition de **981 000** diplômes pour le compte de les sessions 2016, 2017 et 2018;
- la poursuite du recrutement et du déploiement des enseignants, soit **3000** dans les écoles primaires publiques pour atteindre un pourcentage de 70 % d'écoles primaires

publiques ayant un encadrement d'au moins 03 enseignants dans les écoles qui ont un effectif de plus de 100 élèves.

l'amélioration de la qualité de l'enseignement par l'octroi des subventions à l'enseignement privé et l'achèvement de l'expérimentation de la contractualisation;

la poursuite de l'expérimentation du Financement Basé sur la Performance dans les écoles primaires publiques pilotes avec le concours de la Banque Mondiale, à travers le Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) ;

la distribution gratuite des kits scolaires aux élèves et communautés hôtes dans plus de 50 écoles dans les zones qui accueillent les réfugiés.

Quant-à la promotion des langues nationales, le MINEDUB a réalisé les activités suivantes :

la sensibilisation des membres de la communauté éducative sur l'importance des langues nationales ;

la formation des encadreurs des CAF et des CEBNF à la didactique des langues nationales ;

l'élaboration du matériel didactique ;

la supervision pédagogique des langues nationales dans les écoles.

Programme 198 « Gouvernance et Appui Institutionnel » :

Les efforts entrepris par le MINEDUB dans le cadre de ce programme vise à améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif. Au cours de l'exercice 2021, il a été question de renforcer les mécanismes de gestion, de suivi, de régulation et de contrôle des ressources humaines, matérielles et financières à travers **l'amélioration de l'efficacité du service public** par :

la poursuite de la lutte contre la corruption en milieu scolaire, sous l'égide de la CONAC dans les 360 Communes du pays, à travers la mise en œuvre des Initiatives à Résultats Rapides ;

la lutte contre les établissements privés clandestins, avec la fermeture de **178 écoles** ;

la réhabilitation et la gestion professionnelle des archives.

le renforcement des mécanismes de gestion, de suivi, de régulation et de contrôle des ressources humaines, matérielles et financières ;

la production des statistiques scolaires (annuaires statistiques et rapports d'analyse) nécessaires au pilotage du sous-secteur Education de base ;

la mise en œuvre des activités des services à travers l'élaboration et le suivi régulier de la Lettre de Mission assignée au MINEDUB ;

l'octroi de la subvention à **12000** écoles primaires publiques enrôlées dans le Financement Basé sur la Performance.

Et L'amélioration du système d'information par :

le développement et l'opérationnalisation de la plate-forme du Système intégré d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE)

le traitement, l'analyse et la production d'outils d'aide à la décision pour le pilotage du système ;

l'élaboration des tableaux de bord scolaires ;

--l'amélioration des conditions de travail des personnels ;

la fidélisation des enseignants à leurs postes de travail à travers l'octroi des primes et la construction de **63** blocs de **02** logements d'astreinte en zone rurale;

l'équipement des Délégations Régionales ;

la poursuite de la construction de la Délégation Régionale de l'Ouest et le lancement des travaux de la construction des Délégations Régionales du Littoral et de l'Est;

la construction de **5** Délégations départementales;

la construction de **10** Inspections d'Arrondissement ;
la réhabilitation d'une cinquantaine d'édifices Administratifs des services déconcentrés du MINEDUB.

Programme 199 « Alphabétisation » :

Ce programme est implémenté à travers :

1-L'alphabetisation des personnes âgées de 15 ans et plus

Le ministère de l'éducation de base au cours de l'exercice 2021, a poursuivi la mise en œuvre des actions engagées dans l'optique d'améliorer progressivement les activités engagées dans la lutte contre l'analphabétisme des jeunes et des adultes au Cameroun. Ces activités qui visent l'accroissement du taux d'alphabetisation par la formation de la couche de la population concernée ont été mises en œuvre avec l'appui des CTD, des partenaires de la société civile et des Partenaires Techniques et Financiers.

Les efforts ont été intensifiés en ce qui concerne l'alphabetisation des personnes âgées de 15 ans et plus ainsi que la formation des enfants dans les CEBNF, avec **30 000 personnes** alphabétisées.

Ici il a été question de procéder à:

l'évaluation régulière des acquis des bénéficiaires des projets et programmes d'alphabetisation à travers des enquêtes de terrain dans le cadre de l'initiative Recherche Action sur la Mesure des Apprentissages des bénéficiaires des Programmes d'Alphabetisation (RAMAA).

l'étude sur l'élaboration du référentiel national d'évaluation des compétences en alphabétisme au Cameroun ;

l'étude sur le plan de développement de l'Education plurilingue à l'école primaire.

l'acquisition de **450** kits d'alphabetisation et à l'élaboration d'un socle commun de compétences en Education de Base non formelle, afin d'encadrer les enfants de 08-14 ans déscolarisés ou non scolarisés,

la mise sur pied d'une Politique Linguistique Nationale, en vue de la promotion des langues nationales.

2-La formation des enfants dans les CEBNF

Dans le cadre la Formation des enfants au sein des CEBNF, la priorité a été :

l'amélioration et à la diversification des infrastructures et des offres de programmes en Alphabetisation et en Education Non Formelle (AENF),

la construction des Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) .

3- Le renforcement de l'environnement lettré en langues nationales

Les activités dans ce cadre ont porté sur :

la définition du socle national de compétences en langues nationales ;

le renforcement des capacités des maillons de la chaîne de supervision pédagogique ;

la supervision pédagogique des écoles, des CAF et des CEBNF ;

la poursuite de l'expérimentation de l'enseignement des langues nationales dans **1080** écoles primaires publiques.

■ 3.2. BILAN FINANCIER

L'enveloppe allouée au Ministère de l'Education de Base au titre de l'année budgétaire 2021, était chiffrée à la somme de FCFA 219 milliards 932 millions 534 mille, répartie ainsi qu'il suit :

Programme 196 : Développement du Préscolaire : X

Programme 197 : Universalisation du Cycle Primaire : 186 milliards 987 millions 256 mille FCFA ;

Programme 198 : Gouvernance et Appui Institutionnel : 32 milliards 945 millions 248 mille FCFA;

Programme 199 Alphabétisation: 2 milliards 232 millions 076 mille FCFA.

Programme 196 « Développement du Préscolaire » :

Le programme Développement du Préscolaire a bénéficié d'un financement de 13 milliards 248 millions 433 mille FCFA; en Autorisation d'Engagement et en Crédit de Paiement pour l'exercice 2021. Le Taux d'exécution du programme est de 0,30% à mi-parcours. L'exécution de ces ressources par action est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau - Bilan financier par action du programme « Développement du Préscolaire » à mi-parcours 2021

Programme 197 : « Universalisation du Cycle Primaire » :

Le programme Universalisation du Cycle Primaire a bénéficié d'un financement de **186 Milliards 987 Millions 256 Mille FCFA** en Autorisation d'Engagement et en Crédit de Paiement pour l'exercice 2021. Le Taux d'exécution du programme est de **22,84%** à mi-parcours. L'exécution de ces ressources par action est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau - Bilan financier par action du programme « Universalisation du Cycle Primaire » en 2021

Programme 198 : « Gouvernance et appui institutionnel » :

Le programme Universalisation du Cycle Primaire a bénéficié d'un financement de **32 Milliards 945 Millions 278 Mille FCFA** en Autorisation d'Engagement et en Crédit de Paiement pour l'exercice 2021. Le Taux d'exécution du programme est de **15,07%** à mi-parcours. L'exécution de ces ressources par action est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau - Bilan financier par action du programme « Gouvernance et appui institutionnel » en 2021

Programme 199 « Alphabétisation » :

Le programme Alphabétisation a bénéficié d'un financement de **2 Milliards 232 Millions 076 Mille FCFA** en Autorisation d'Engagement et en Crédit de Paiement pour l'exercice 2021. Le Taux d'exécution du programme est de **5,03%** à mi-parcours. L'exécution de ces ressources par action est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau - Bilan financier par action du programme « Alphabétisation » en 2021

	Dotations révisées		Engagement (AE)	Taux (%)
	AE	CP		
196 – Développement du préscolaire	13 248 433 000	13 248 433 000	293249468	2.21%
01 Soutien au préscolaire à base communautaire	110 000 000	110 000 000	8 000 000	7,27%
02 Amélioration de l'offre préscolaire publiques	12 120 342 000	12 120 342 000	31 393 331	0,26%
03 Encouragement de l'initiative privée formelle	1 018 091 000	1 018 091 000	0	0,00%

■ 3.3. PERSPECTIVES

Au cours de l'année budgétaire 2022, le MINEDUB se propose de conduire les activités ci-après au sein de ses quatre (04) Programmes :

Programme 196 : « Développement du Préscolaire »

Les activités qui permettront d'accroître la préscolarisation sur l'étendue du territoire national sont les suivantes:

- la construction et l'équipement de **70** salles de classe dans les écoles maternelles des zones rurales;
- la construction et l'équipement de **21** blocs maternels ;
- la réhabilitation de **08** blocs maternels ;
- la construction de **17** blocs latrines ;
- la construction de **04** clôtures de sécurité,
- la construction et l'équipement de **10** Centres Préscolaires Communautaires (CPC) ;
- le renforcement des actions de supervision pédagogique ;
- la relance du recrutement des personnels enseignants ;
- la formation continue des enseignants ;
- le soutien aux écoles maternelles privées de base à travers l'allocation d' une subvention de l'Etat ;

Tous ces efforts, contribueront à situer le taux de préscolarisation à **36,5 %** en 2022 contre **36%** en 2021.

Programme 197 : « Universalisation du Primaire »

La mise en œuvre de ce programme se fera à travers plusieurs actions, conformément au nouveau cadre stratégique de performance du MINEDUB :

Le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public

Dans le **cadre** du renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public, le MINEDUB entend de façon globale, mettre l'accent sur :

- le renforcement du réseau scolaire par la création de nouvelles écoles;

la poursuite du développement de l'Education inclusive dans **69** écoles pilotes ;
 la construction de **2766** salles de classe avec le concours des Partenaires Techniques et Financiers,
 la construction de **120** blocs latrines ;
 la construction de **42** clôtures ;
 la fabrication de **25431** tables bancs ;
 la réhabilitation de **96** écoles primaires publiques ;
 la pérennisation des acquis des ex-projets de coopération (Don Japonais : **12** écoles et PAQUEB : **03** écoles ;
 la poursuite de l'opération de recrutement des enseignants ;
 la création de nouvelles écoles primaires publiques ;
 l'appui au fonctionnement des écoles. (octroi du paquet minimum et allocation des crédits de fonctionnement aux écoles).

Le soutien à la scolarisation de la jeune fille

En ce qui concerne le soutien à la scolarisation de la jeune fille, Il s'agira de procéder à :

l'amélioration du pourcentage de filles qui terminent le cycle primaire (taux d'achèvement) dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et dans les Poches de sous scolarisation ;
 la poursuite du plaidoyer à l'endroit des autorités diverses et parents d'élèves à l'éducation de la jeune fille (Campagnes de sensibilisation et de renforcement des capacités des relais communautaires en communication pour le changement de comportement) ;
 distribution des Kits scolaires dans les zones d'éducation prioritaire;
 la poursuite de l'octroi des bourses d'excellence aux meilleures élèves filles à l'issue des résultats obtenus au CEP/FSLC.

L'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires le MINEDUB mettra l'accent sur :

la supervision et le suivi pédagogique des enseignements ;
 la formation de **26 000** enseignants des écoles primaires ;
 la distribution gratuite de **6 750 000** manuels scolaires essentiels (français, anglais, mathématiques aux élèves de CE1/Class3 et CE2/Class4, CM1/Class5 et CM2/Class6 des écoles primaires publiques ;
 la distribution de **2400** kits scolaires aux jeunes filles avec l'appui du Projet d'Appui à la Scolarisation dans les Zones d'Education Prioritaires (PASZEP);
 le renforcement des capacités des enseignants pour la maîtrise des approches pédagogiques en vigueur ;
 la réalisation de l'évaluation pilote d'apprentissage des élèves du CE2 et CM2 ;
 la poursuite de l'édition des diplômes des CEP/FSLC;
 la poursuite du recrutement et du déploiement des enseignants, soit **3 000** dans les écoles primaires publiques pour atteindre un pourcentage de 70 % d'écoles primaires publiques ayant un encadrement d'au moins 03 enseignants dans les écoles qui ont un effectif de plus de 100 élèves ;
 l'amélioration de la qualité de l'enseignement par l'octroi des subventions à l'enseignement privé et l'achèvement de l'expérimentation de la contractualisation;
 la poursuite de l'expérimentation du Financement Basé sur la Performance dans les

écoles primaires publiques pilotes avec l'appui de la Banque Mondiale, à travers le Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) ;
la distribution gratuite des kits scolaires aux élèves et communautés hôtes dans au moins **50** écoles dans les zones qui accueillent les réfugiés.

4) Le renforcement de l'éducation inclusive

Dans le cadre de la promotion des langues nationales, le MINEDUB va engager les activités suivantes :

- la Finalisation et Validation de la politique de l'éducation inclusive ;
- la redynamisation des Conseils d'Ecole pour le soutien des enfants a besoin spéciaux;
- l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs assignés aux écoles primaires publiques pilotes inclusives ;
- le renforcement des capacités du personnel enseignant sur l'approche en éducation inclusive des apprentissages.

Programme 198 : «Gouvernance et Appui institutionnel du sous-secteur de l'Education de Base »

Le Programme Gouvernance portera sur quelques actions phares, à savoir:

L'amélioration de l'efficacité du service public

Les activités vont se traduire par :

- la poursuite de la lutte contre la Corruption en milieu scolaire à travers des Initiatives à Résultats Rapides ;
- la lutte contre les établissements privés clandestins ;
- la réhabilitation et la gestion professionnelle des archives.
- le renforcement des mécanismes de gestion, de suivi, de régulation et de contrôle des ressources humaines, matérielles et financières ;
- la production des statistiques scolaires (annuaires statistiques et rapports d'analyse) nécessaires au pilotage du sous-secteur Education de base ;
- la mise en œuvre des activités des services à travers l'élaboration et le suivi régulier de la lettre de Mission assignée au MINEDUB et la lutte contre la corruption en milieu scolaire ;
- l'octroi de la subvention à plus de 12000 écoles primaires publiques enrôlées dans le Financement Basé sur la Performance.

2- L'amélioration du système d'information

La mise en œuvre de cette action se fera à travers :

- le développement et l'opérationnalisation de la plate-forme du Système intégré d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE)
- le traitement, l'analyse et la production d'outils d'aide à la décision pour le pilotage du système ;
- l'élaboration des tableaux de bord scolaires ;
- l'amélioration des conditions de travail des personnels ;
- la poursuite de la fidélisation des enseignants à leurs poste de travail à travers l'octroi des primes et la construction de 63 blocs de 02 logements d'astreinte en zone rurale;
- l'équipement des Délégations Régionales ;
- la poursuite de la construction de la Délégation Régionale de l'Ouest et le lancement des travaux de la construction de la Délégation Régionale du Littoral et celle de l'Est;
- la poursuite de la construction des écoles témoins ;
- la modernisation du suivi informatisé du fonctionnement des écoles et du mouvement du personnel enseignant ;

la construction de 05 Délégations départementales;
 la construction de 10 Inspections d'Arrondissement ;
 la réhabilitation d'une cinquantaine d'édifices administratifs abritant les services déconcentrés du MINEDUB.

Les études stratégiques et planification du secteur de l'Education de Base

Il s'agira entre autres, de mener des activités sur :

le renforcement des capacités des acteurs sur la démarche de planification stratégique ;
 la conduite des études prospectives relatives à la mise en œuvre des orientations de la SND 30 pour l'éducation de base.

Programme 199 : «Alphabétisation »

Plusieurs activités sont envisagées au sein de ce Programme au cours de l'année 2022. A cet effet, il sera question d'assurer :

L'alphabétisation classique et fonctionnelle des populations

Dans le cadre de cette action, il s'agira de mettre un accent particulier sur:

l'évaluation régulière des acquis des bénéficiaires des projets et programmes d'alphabétisation à travers des enquêtes de terrain dans le cadre de l'initiative Recherche Action sur la Mesure des Apprentissages des bénéficiaires des Programmes d'Alphabétisation (RAMAA) ;
 l'étude sur l'élaboration du référentiel national d'évaluation des compétences en alphabétisme au Cameroun ;
 l'étude sur le plan de développement de l'Education plurilingue à l'école primaire ;
 l'acquisition de 450 kits d'alphabétisation et à l'élaboration d'un socle commun de compétences en Education de Base Non Formelle, afin d'encadrer les enfants de 08-14 ans déscolarisés ou non scolarisés ;
 la mise sur pied d'une politique linguistique nationale, en vue de la promotion des langues nationales.

Le développement de l'éducation de base non Formelle

Dans le cadre de cette action, il va s'agir de :

l'amélioration et à la diversification des infrastructures et des offres de programmes en Alphabétisation et en Education Non Formelle (AENF) ;
 la construction des Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) ;
 la sensibilisation des populations sur l'éducation de base non formelle.

Le renforcement de la promotion des langues nationales

Il sera également question ici, d'intensifier l'action sur :

la vulgarisation des langues nationales à travers émissions radiophoniques et télévisées;
 le renforcement des capacités des maillons de la chaîne de supervision pédagogique ;
 la supervision pédagogique des écoles, des CAF et des CEBNF ;
 le développement des manuels en langues nationales.

L'amélioration de la qualité dans le processus d'alphabétisation

Cette action mettra en exergue des activités suivantes :

la mesure des acquis des apprentissages en AENF;
 la mise en œuvre des programmes harmonisés dans les Centres ;
 le renforcement des capacités de la chaîne administrative et pédagogique.

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

En 2022, le Ministère de l'Éducation de Base, entend poursuivre des efforts entrepris dans le but d'« **Assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants en âges scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes** ». De façon opérationnelle, il est question de:

- accroître le taux de Préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national ;
- améliorer l'accès et l'achèvement du cycle primaire ;
- accroître la population alphabétisée.

Le tableau ci-après met en relief, l'objectif stratégique et les différents programmes du Ministère de l'Education de Base

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

A la suite de la notification de l'enveloppe de base pour l'exercice 2022 par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Ministère de l'Education de Base a révisé sa chaîne de résultats. Cette révision a également donné lieu à un ajustement du cadre stratégique et institutionnel des programmes, afin de permettre l'atteinte des objectifs et des cibles programmées conformes à la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation qui comporte trois axes : (i) accès et équité, (ii) qualité et pertinence, (iii) gouvernance et pilotage du système du système éducatif.

Les objectifs stratégiques visés sont les suivants :

- Améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation ;
- Améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement socioéconomique ;
- Améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 101

DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	DEVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE COMMUNAUTAIRE	Améliorer le préscolaire dans les zones rurales	Pourcentage d'enfants scolarisés dans les CPC	3	3,3	Rapport d'analyse du MINEDUB
02	AMELIORATION DE L'OFFRE PRÉSCOLAIRE PUBLIQUE	Accroître les infrastructures d'accueil dans les écoles maternelles publiques	Ratio élèves/salles de classe en bon état (le nombre moyen d'élèves par salle de classe)	48	44	
04	RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE FORMELLE	Assurer l'accompagnement de l'Etat dans le secteur privé	Pourcentage d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles privées	66	68	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 102

UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ÉDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE	Accroître la capacité d'accueil	Ratio élève/salle de classe en bon état	62	60	Rapport d'analyse du MINEDUB
02 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES	Développer les compétences des élèves dans les disciplines instrumentales	Pourcentage d'élèves ayant obtenu 10/20 au moins en français/anglais et mathématiques au CEP/FSLC	29,27	33,1	Base de données des Examens concours et de la Certification (DECC) du MINEDUB
03 SOUTIEN A LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE	Augmenter le pourcentage de filles qui achèvent le Cycle primaire	Taux d'achèvement des filles en dernière année du primaire	67,2	69	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 103

ALPHABÉTISATION

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 ALPHABÉTISATION CLASSIQUE ET FONCTIONNELLE DES POPULATIONS	Accroître la population alphabétisée dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)	Pourcentage des personnes alphabétisées dans les CAF	1,18	1,2	Rapport d'analyse du MINEDUB. Base de Sondage des CAF et CEBNF
02 DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE NON FORMELLE	accroître l'accès des enfants hors de l'école (déscolarisés et non scolarisés) dans les Centres d'Éducation de Base Non Formelle	Pourcentage d'enfants encadrés dans les CEBNF	0,14	0,14	Base des sondage des CAF, Rapport d'activité
03 RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	renforcer l'utilisation des langues nationales chez les apprenants	Pourcentage d'apprenants bénéficiant de l'enseignement des langues nationales	6,37	6,39	Rapport d'analyse DAEBNFPN du MINEDUB.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 104

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ÉDUCATION DE BASE

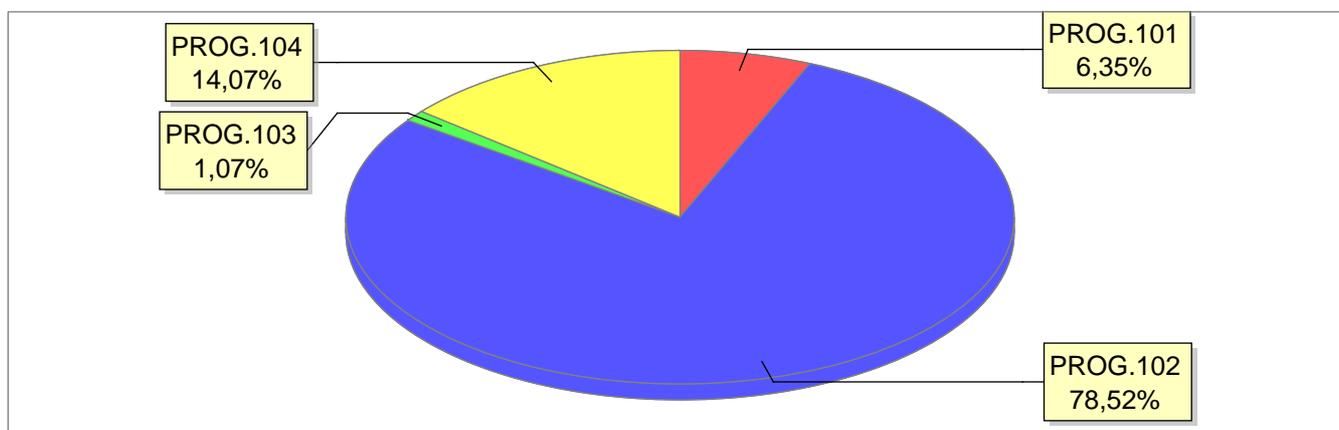
Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DU SERVICE PUBLIC	Accroître les performances des structures	Taux moyen pondéré des résultats techniques des programmes	85	87	Rapport Annuel de Performance (RAP)
02 ÉTUDES STRATÉGIQUES ET PLANIFICATION DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION DE BASE	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais	5	5	Rapport d'activité des services
03 AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'INFORMATION STATISTIQUE	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINEDUB	Annuaire statistique produit annuellement	1	1	Rapport d'activité des services
04 AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	Augmenter le taux d'assiduité des personnels à leurs postes de travail	Taux d'assiduité des personnels dans les zones d'accès difficile	80	83	Rapports d'activité des services
05 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEDUB	Améliorer la visibilité des activités du MINEDUB	Niveau de réalisation du plan de Communication des activités menées au ministère	92	94	Rapport d'activité des cellules de la communication et informatique
06 DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU MINEDUB	Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources humaines au MINEDUB	Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINEDUB	95	97,5	rapport d'activité de la DRH
07 CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	Nombre de rapport de missions de contrôle au MINEDUB	2	3	
08 CONSEIL JURIDIQUE	Protéger les intérêts du MINEDUB	Nombre de plaidoyers engagés	1	2	

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

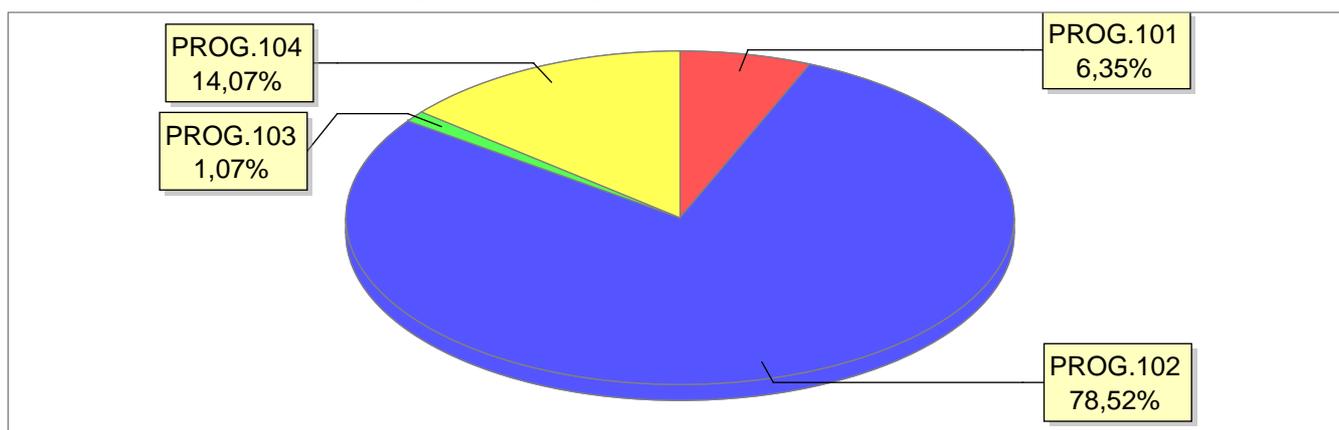
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME	DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
101 DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	13 806 412 000	13 806 412 000	1 691 850 000	1 691 850 000	15 498 262 000	15 498 262 000
102 UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	160 881 800 500	160 881 800 500	30 723 529 214	30 723 529 214	191 605 329 714	191 605 329 714
103 ALPHABÉTISATION	2 160 533 000	2 160 533 000	444 000 000	444 000 000	2 604 533 000	2 604 533 000
104 GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	31 586 254 500	31 586 254 500	2 740 000 000	2 740 000 000	34 326 254 500	34 326 254 500
TOTAL	208 435 000 000	208 435 000 000	35 599 379 214	35 599 379 214	244 034 379 214	244 034 379 214

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 101

DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MADELEINE MAMAT NEE DAIFERLE

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'Éducation qui se veut désormais au cœur du développement mondial a pour objectif global « **Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ».

C'est dans ce sens qu'à travers le programme 196 – Développement du préscolaire, le Gouvernement entend étendre la couverture de l'enseignement maternel par le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales, avec l'implication forte des collectivités territoriales décentralisées.

Le programme 196 adresse la problématique du déficit de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national qui se caractérise par les disparités importantes entre la zone rurale et la zone urbaine en terme d'écoles, d'enseignants et de revenu des familles ; d'insuffisance de l'offre préscolaire communautaire de la faiblesse de l'offre préscolaire en zone rurale, d'insuffisance d'éléments d'amélioration de la qualité des acquis (manuels scolaires, matériels didactiques), de faible niveau de formation des formateurs et de pesanteurs socio- culturelles.

Dans l'optique d'étendre la préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national le MINEDUB s'engage à :

- développer le préscolaire communautaire, en optant pour la réduction des disparités au niveau du préscolaire entre la zone rurale et la zone urbaine, à travers l'élargissement de l'accès au préscolaire à un plus grand nombre d'enfants des zones rurales âgés de 4 à 5 ans ;
- Améliorer l'offre préscolaire publique, en accroissement de l'offre ;
- Améliorer la qualité dans le préscolaire à travers l'intensification de la formation pré primaire (acquis des apprenants, recyclage des formateurs, actualisation des curricula) ;
- Renforcer l'initiative privée formelle, en incitant l'accroissement et le suivie du niveau d'implication du privé dans l'offre d'éducation préscolaire formelle.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Accroître le taux de Préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Accroître le taux de Préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national	%	2020	36,7	2022	

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Accroître le taux de Préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national	
Objectif	Accroître le taux de Préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La cellule de la Planification de la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Effectifs des élèves scolarisés au préscolaire de l'année considérée -Projection de la population des enfants scolarisables de 4-5 ans (BUCREP) de l'année considérée	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif de tous les enfants inscrits au préscolaire sur l'effectif de la population d'enfants âgés de 4 et 5 ans. Le résultat multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 35.7 %
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 37.7
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 39,8%
	Année: 2023	Valeur: 40%
	Année: 2024	Valeur: 40,9%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-La cellule de la planification de la DPPC à partir des directeurs d'école -BUCREP à partir des données du recensement	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Vérification/ Validation des données	-Un questionnaire de collecte -Exploitation des rapports de projection de la population	
Service responsable de la synthèse des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE COMMUNAUTAIRE
- ACTION 02:** AMÉLIORATION DE L'OFFRE PRÉSCOLAIRE PUBLIQUE
- ACTION 04:** RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE FORMELLE

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Pour le DSCE et la Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation, il est question pour ce programme, d'étendre la couverture de l'enseignement maternel à travers le développement de l'expérience communautaire, au bénéfice des populations rurales et avec une forte participation des Collectivités Territoriales Décentralisées (DSCE Page 74, Chapitre 252). Le secteur privé sera également encouragé à développer l'offre du préscolaire formel. Ce programme vise entre autres à réduire les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines en matière de préscolarisation avec le concours de l'UNICEF, des CTD, des populations bénéficiaires, des OSC et autres ONG. Cet accroissement du taux de la préscolarisation va se traduire entre autre par :

- Le Développement du préscolaire à base communautaire par la construction des Centres Préscolaires Communautaires en vue de l'encadrement des enfants âgés de 4 à 5 ans des zones rurales ;
- La Sensibilisation de la communauté éducative ;
- La mise en place des Comités de Gestion des CPC (COGES) ;
- La formation des animateurs et encadreurs des CPC et des enseignants d'écoles maternelles ;

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE COMMUNAUTAIRE

Cette action vise principalement à réduire les disparités au niveau du préscolaire entre la zone rurale et la zone urbaine, à travers l'élargissement de l'accès au préscolaire à un plus grand nombre d'enfants des zones rurales âgés de 4 à 5 ans.

Dans cette action, il s'agira de :

- Poursuivre la mise en place, le suivi et l'évaluation des Centres Préscolaires Communautaires pour l'encadrement des enfants de 4 ans à 5 ans des zones rurales ;
- Construire et équiper les centres préscolaires communautaires ;

Doter les Centres Préscolaires Communautaires en matériel didactique avec un appui particulier de la Banque Mondiale à travers le PAREC: Cet appui prendra également en compte la formation initiale et continue des encadreurs et des animateurs desdits centres

OBJECTIF 1. Améliorer le préscolaire dans les zones rurales

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage d'enfants scolarisés dans les CPC	%	2020	3	2022	3,3

ACTION 02**AMELIORATION DE L'OFFRE PRESCOLAIRE PUBLIQUE**

Cette action vise à améliorer la préscolarisation à travers :

la construction et l'équipement des salles de classe ;
la construction et l'équipement des blocs maternels ;
la construction des blocs latrines ;

la réhabilitation des blocs maternels ;

les actions de supervision pédagogique ;

la relance du recrutement des personnels enseignants ;

la formation continue des enseignants sur les programmes ;

les actions de renforcement de capacités des enseignants des écoles maternelles en TIC et à l'enseignement de la deuxième langue

OBJECTIF 1. Accroître les infrastructures d'accueil dans les écoles maternelles publiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Ratio élèves/salles de classe en bon état (le nombre moyen d'élèves par salle de classe)	%	2020	48	2022	44

ACTION 04**RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE FORMELLE**

Cette action vise à inciter, accroître et suivre le niveau d'implication du privé dans l'offre d'éducation préscolaire formelle à travers :

l'octroi des subventions aux écoles maternelles privées ;
l'évaluation de ladite subvention

OBJECTIF 1. Assurer l'accompagnement de l'Etat dans le secteur privé

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles privées	%	2020	66	2022	68

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'enfants scolarisés dans les CPC	
Objectif	Améliorer le préscolaire dans les zones rurales	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	
Action concernée par l'objectif	01 - DEVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE COMMUNAUTAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La cellule de la Planification de la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les effectifs des enfants inscrits au préscolaire par ordre d'enseignement	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des enfants inscrits dans les Centres Préscolaires Communautaires sur l'effectif total des enfants inscrits au préscolaire. Le résultat multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 3.1%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 3.3
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 3,3%
	Année: 2023	Valeur: 3,4%
	Année: 2024	Valeur: 3.5%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	La cellule de la planification de la DPPC à partir des directeurs d'école	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Vérification/ Validation des données	Un questionnaire de collecte	
Service responsable de la synthèse des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Ratio élèves/salles de classe en bon état (le nombre moyen d'élèves par salle de classe)	
Objectif	Accroître les infrastructures d'accueil dans les écoles maternelles publiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	
Action concernée par l'objectif	02 - AMELIORATION DE L'OFFRE PRESCOLAIRE PUBLIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La cellule de la Planification de la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Effectif des élèves au préscolaires publiques -Nombre de salle de classe en bon état au préscolaire publique	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des élèves des Ecoles Primaires Publique et le nombre de salle de classe en bon état	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 49.1
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 44.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 47
	Année: 2023	Valeur: 47
	Année: 2024	Valeur: 47
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	La cellule de la planification de la DPPC à partir des directeurs d'école	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Vérification/ Validation des données	Un questionnaire de collecte	
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'enseignants hommes et femmes qualifiés pour faire acquérir les compétences en numératie langage orale et littératie aux apprenants	
Objectif	Améliorer la qualité dans le préscolaire	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	
Action concernée par l'objectif	03 - AMELIORATION DE LA QUALITE DANS LE PRESCOLAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Planification (DPPC)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les diplômes professionnels	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des enseignants qualifiés du préscolaire et le nombre d'enseignants du préscolaire	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 0%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 15.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 15%
	Année: 2023	Valeur: 16%
	Année: 2024	Valeur: 18%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Directeurs (trices) d'EMP, IAEB, DDEB, DREB	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service en charge de la Carte Scolaire (Cellule de la planification)	
Vérification/ Validation des données	Remplissage d'un tableau ; Collecte des données sur le terrain à travers les questionnaires	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification (DPPC)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles privées	
Objectif	Assurer l'accompagnement de l'Etat dans le secteur privé	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	
Action concernée par l'objectif	04 - RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE FORMELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Planification (DPPC)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Effectif des élèves inscrits dans le préscolaire privé Effectif des élèves inscrits dans le préscolaire	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif de tous les enfants inscrits dans les écoles maternelles, privées sur l'effectif des élèves du préscolaire. Le résultat multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 63,8%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 68.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 67,5%
	Année: 2023	Valeur: 68%
	Année: 2024	Valeur: 68,7%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Directeurs (trices) d'EMP, IAEB, DDEB, DREB	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service en charge de la Carte Scolaire (Cellule de la planification)	
Vérification/ Validation des données	Remplissage d'un tableau ; Collecte des données sur le terrain à travers les questionnaires	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification (DPPC)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DEVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE COMMUNAUTAIRE	12 078 100 000	12 078 100 000	0	0	12 078 100 000	12 078 100 000
02	AMELIORATION DE L'OFFRE PRÉSCOLAIRE PUBLIQUE	712 221 000	712 221 000	1 691 850 000	1 691 850 000	2 404 071 000	2 404 071 000
04	RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE FORMELLE	1 016 091 000	1 016 091 000	0	0	1 016 091 000	1 016 091 000
TOTAL		13 806 412 000	13 806 412 000	1 691 850 000	1 691 850 000	15 498 262 000	15 498 262 000

7. PROGRAMME 102

UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

YVETTE KOMBOU NEE MPESA

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 197- intitulé : « universalisation du primaire » se propose d'améliorer l'accès au cycle primaire et assurer son achèvement. Ce programme qui possède deux indicateurs de performance dont le taux net d'admission au primaire et le taux d'achèvement, repose sur quatre actions. Deux actions orientées vers le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire, les deux autres vers la qualité de l'offre d'éducation.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer l'accès et l'achèvement de tous les enfants d'âge scolaire à un enseignement primaire de qualité et inclusif

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'achèvement du cycle primaire	%	2020	71,1	2022	80
2	Taux net d'admission au primaire	%	2020	85	2022	78

PROGRAMME 102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'achèvement du cycle primaire	
Objectif	Améliorer l'accès et l'achèvement de tous les enfants d'âge scolaire à un enseignement primaire de qualité et inclusif	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La cellule de la Planification de la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Effectif des nouveaux élèves scolarisés du CM2 de l'année considérée -Projection de la population des enfants scolarisables de 11 ans (BUCREP) de l'année considérée	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des nouveaux élèves du CM2 et la population des enfants de 11 ans, que l'on multiplie par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 72,5%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 73.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 73%
	Année: 2023	Valeur: 74%
	Année: 2024	Valeur: 75%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-La cellule de la planification de la DPPC à partir des directeurs d'école -BUCREP à partir des données du recensement	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Vérification/ Validation des données	-Un questionnaire de collecte -Exploitation des rapports de projection de la population	
Service responsable de la synthèse des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux net d'admission au primaire	
Objectif	Améliorer l'accès et l'achèvement de tous les enfants d'âge scolaire à un enseignement primaire de qualité et inclusif	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La cellule de la Planification de la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Effectif des nouveaux élèves scolarisés du CM2 de l'année considérée -Projection de la population des enfants scolarisables de 11 ans (BUCREP) de l'année considérée	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des nouveaux élèves du CM2 et la population des enfants de 11 ans, que l'on multiplie par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 76.5%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 76.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 76,5%
	Année: 2023	Valeur: 76%
	Année: 2024	Valeur: 77%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-La cellule de la planification de la DPPC à partir des directeurs d'école -BUCREP à partir des données du recensement	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Vérification/ Validation des données	-Un questionnaire de collecte -Exploitation des rapports de projection de la population	
Service responsable de la synthèse des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ÉDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE
- ACTION 02:** AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES
- ACTION 03:** SOUTIEN A LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Au cours de l'année 2022, le Ministère de l'Éducation de Base entend poursuivre ses efforts autour de l'accès gratuit à l'école primaire publique et de l'amélioration de la qualité de l'offre de l'éducation. Plus concrètement il s'agira de s'assurer que chaque enfant qui accède au cycle primaire, parvienne en fin de cycle, tout en recevant une éducation de base de qualité. Des efforts viseront ainsi l'amélioration du taux d'admission et d'achèvement au primaire d'une part, et d'autre par l'amélioration du niveau d'acquisition des enfants. L'accroissement de ces différents taux de scolarisation va se traduire entre autres par :

- Le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire ;
- L'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires ;
- La soutien à la scolarisation de la jeune fille ;
- Le renforcement de l'éducation inclusive dans le cycle primaire.

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ÉDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE

Dans le cadre du renforcement de l'offre d'éducation au Cycle primaire public, les activités suivantes seront menées :

- L'extension du réseau scolaire public de qualité sur l'ensemble du territoire national par la création de nouvelles écoles primaires publiques sur l'étendue du territoire ;
- La sensibilisation des populations pour susciter la demande d'éducation dans les Zones d'Education Prioritaires ;
- La construction et l'équipement de nouvelles salles de classe en tenant compte de la territorialisation des investissements, avec l'appui des partenaires au développement (l'AFD à travers le C2D) ;
- La réhabilitation de salles de classe ;
- Le recrutement des enseignants par l'accompagnement de la Banque Mondiale à travers le PAREC;
- La construction des blocs latrines ;
- Le paiement des arriérés dus aux examinateurs des examens CEP et du FSLC ;

- La construction des clôtures.

OBJECTIF 1. Accroître la capacité d'accueil

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE		
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR	
1	Ratio élève/salle de classe en bon état	nb	2020	62	2022	60

ACTION 02

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Quant à l'Amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires, les efforts vont se poursuivre dans le sens de :

- La distribution gratuite des manuels scolaires dans les écoles primaires publiques avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le PAREC, en vue d'améliorer le taux de possession du manuel scolaire chez les élèves de Niveau 1 (SIL/CL1 et CP/CL2) et Niveau 2 (CE1/CL3 et CE2/CL4);
- La distribution des Kits pédagogiques et Kits d'élèves par l'UNICEF ;
- La poursuite de la phase expérimentale de l'éducation inclusive dans les 68 écoles pilotes publiques à travers la formation des enseignants concernés, l'octroi des équipements appropriés selon la spécificité de chaque région. La validation du document et de la stratégie de politique d'éducation inclusive.
- Le soutien aux écoles et communes hôtes des réfugiés et déplacés internes dans les régions septentrionales et de l'EST avec l'appui des ressources IDA (en dons) à travers le PAREC ;
- L'amélioration de la santé en milieu scolaire à travers les campagnes de déparasitage, d'hygiène/salubrité, de sensibilisation contre les IST/ VIH, le choléra, la lutte contre le tabac ;
- La promotion de l'initiative privée formelle, à travers l'octroi des subventions aux écoles ;
- La poursuite des activités de supervision et d'encadrement pédagogique dans les écoles avec l'appui des projets PAREC et de l'UNICEF ;
- La poursuite de l'octroi du paquet minimum et des crédits de fonctionnement aux écoles primaires publiques;

OBJECTIF 1. Développer les compétences des élèves dans les disciplines instrumentales

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE		
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR	
1	Pourcentage d'élèves ayant obtenu 10/20 au moins en français/anglais et mathématiques au CEP/FSLC	%	2020	29,27	2022	33,1

ACTION 03**SOUTIEN A LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE**

Cette a pour objectif d'améliorer l'inclusion sociale, en améliorant la scolarisation des enfants à besoins spéciaux.

OBJECTIF 1. Augmenter le pourcentage de filles qui achèvent le Cycle primaire

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'achèvement des filles en dernière année du primaire	%	2020	67,2	2022	69

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Ratio élève/salle de classe en bon état	
Objectif	Accroître la capacité d'accueil	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
Action concernée par l'objectif	01 - RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ÉDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La cellule de la Planification de la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Effectif des élèves scolarisés du primaire public de l'année considérée -Nombre de salle de classe en bon état dans le primaire public	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des élèves du primaire public et le Nombre de salle de classe en bon état dans le primaire public	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 72.5
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 64
	Année: 2023	Valeur: 65
	Année: 2024	Valeur: 66
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-La cellule de la planification de la DPPC à partir des directeurs d'école	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Vérification/ Validation des données	-Un questionnaire de collecte -Exploitation des rapports de projection de la population	
Service responsable de la synthèse des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Pourcentage d'élèves ayant obtenu 10/20 au moins en français/anglais et mathématiques au CEP/FSLC
Objectif	Développer les compétences des élèves dans les disciplines instrumentales
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE
Action concernée par l'objectif	02 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Planification/DPPC
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les notes des candidats ayant au moins 10 /20 en français/anglais et 10/20 en mathématiques au CEP d'une part et d'autre part au FSLC
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Rapport entre le nombre des candidats ayant au moins 10/20 en français/anglais et 10/20 en mathématiques au CEP/FSLC sur l'ensemble des candidats
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2019 Valeur: 32,4%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022 Valeur: 33.1
Prévisions annuelles	Année: 2022 Valeur: 33,1%
	Année: 2023 Valeur: 33,5%
	Année: 2024 Valeur: 34%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	La Sous-direction des Examens
Mode de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Cellule de la Planification
Vérification/ Validation des données	Exploitation de la base de données des examens officiels de fin d'année de la Direction des Examens et concours
Service responsable de la synthèse des données	La Cellule de la Planification
Service interne ou structure externe responsable des analyses	
Coût de collecte et d'analyse	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	
Modalités d'interprétation	
5) Commentaires	

PROGRAMME 102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'achèvement des filles en dernière année du primaire	
Objectif	Augmenter le pourcentage de filles qui achèvent le Cycle primaire	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
Action concernée par l'objectif	03 - SOUTIEN A LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Service en charge de la carte scolaire (DPPC)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Numérateur : effectif des apprenants des Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) et les Centres d'Éducation de Base Non Formelle (CEBNF) alphabétisés en langues nationales -Dénominateur : population analphabète de 08-14 ans et de 15 ans et plus	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre effectif des apprenants des Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) et les Centres d'Éducation de Base Non Formelle (CEBNF) alphabétisés en langues nationales et l'ensemble de la population analphabète, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 67,2%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 69.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 69
	Année: 2023	Valeur: 69,5
	Année: 2024	Valeur: 70
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	CEBNF et CAF.	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service en charge de la carte scolaire (DPPC)	
Vérification/ Validation des données	-Recensement des CAF et des CEBNF à travers l'actualisation de la carte scolaire et d'alphabetisation -Missions de suivi administratif et pédagogique	
Service responsable de la synthèse des données	Service en charge de la carte scolaire (DPPC)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'élèves à besoins éducatifs spéciaux scolarisés dans les EP	
Objectif	Accroître le nombre d'élèves à besoins éducatifs spéciaux inscrits dans les EP	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
Action concernée par l'objectif	04 - RENFORCEMENT DE L'EDUCATION INCLUSIVE DANS LE CYCLE PRIMAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 4000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ÉDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE	1 783 616 000	1 783 616 000	12 948 529 214	12 948 529 214	14 732 145 214	14 732 145 214
02	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES	158 946 184 500	158 946 184 500	17 725 000 000	17 725 000 000	176 671 184 500	176 671 184 500
03	SOUTIEN A LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE	152 000 000	152 000 000	50 000 000	50 000 000	202 000 000	202 000 000
TOTAL		160 881 800 500	160 881 800 500	30 723 529 214	30 723 529 214	191 605 329 714	191 605 329 714

8. PROGRAMME 103

ALPHABÉTISATION

RESPONSABLE DU PROGRAMME

BILAMO BIBONI NEE FATIME

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'alphabétisation et l'Education Non Formelle (AENF) dans le sous-secteur de l'éducation de base contribuent au développement et à l'émergence économique et sociale du Cameroun à l'horizon 2035. Son maintien dans la Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (SSEF 2020-2030) en révision découle de la nouvelle Stratégie Nationale pour le Développement 2020-2030 (SND30) du nouveau code général de la décentralisation. La mission de lutte contre l'analphabétisme des jeunes et des adultes traduit ainsi la volonté de l'Etat de ne laisser personne de côté dans le but de participer à l'atteinte des ODD4 notamment l'ODD4.6 qui stipule de « faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes sachent lire, écrire et compter ». Dans cette optique, l'alphabétisation contribue à l'autonomisation des individus à travers l'acquisition des compétences de base en littératie et en numératie fonctionnelle mais également par la prise en charge des enfants déscolarisés précoces et les jamais scolarisés.

Le programme pour atteindre les buts fixés s'est doté des objectifs couplés à des indicateurs de performances afin de lutter pleinement contre l'analphabétisme sur toute l'étendue du territoire camerounais.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Accroître le pourcentage de la population alphabétisée

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage de la population alphabétisée	%	2020	66,24	2022	67,5

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage de la population alphabétisée	
Objectif	Accroître le pourcentage de la population alphabétisée	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	103 - ALPHABÉTISATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Planification à la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Numérateur : effectif des apprenants inscrits dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) et les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) -Dénominateur : population analphabète de 08 à 14 ans et de 15 ans et plus	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des analphabètes inscrits dans les CAF et l'ensemble de la population analphabète, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Trimestriel et Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 67,27%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 67.5
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 67,5%
	Année: 2023	Valeur: 67%
	Année: 2024	Valeur: 68%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	DAEBNFPLN ET DPPC.	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service en charge de la carte scolaire (DPPC) et DAEBNFPLN	
Vérification/ Validation des données	-Recensement des CAF et des CEBNF à travers l'actualisation de la carte scolaire et d'alphabétisation -Missions de suivi administratif et pédagogique -Projections de la population du BUCREP	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification à la DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: ALPHABÉTISATION CLASSIQUE ET FONCTIONNELLE DES POPULATIONS

ACTION 02: DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE NON FORMELLE

ACTION 03: RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

ALPHABÉTISATION CLASSIQUE ET FONCTIONNELLE DES POPULATIONS

En ce qui concerne l'action « Alphabétisation classique et fonctionnelle des populations », les activités concourent à la mise en œuvre des stratégies de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme en milieux rural et urbain. Il s'agit d'un continuum de l'offre d'éducation aux personnes qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école (analphabètes primaires et de retour). Les activités suivantes seront menées dans le cadre de cette :

Développement de l'alphabétisation sur toute l'étendue du territoire ;

Formation du personnel en charge de l'alphabétisation ;

Renforcement des programmes d'alphabétisation afin de valoriser le capital humain en général et en particulier celui des femmes ;

Sensibilisation des populations sur l'importance de l'alphabétisation ;

Dissémination du manuel de procédures pour la mise en œuvre du faire-faire en ALPHA et EBNF ;

Recherche-Action sur la Mesure des Apprentissages en Alphabétisation (RAMAA) ;

Tenue d'une session du Conseil National d'Alphabétisation.

OBJECTIF 1. Accroître la population alphabétisée dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage des personnes alphabétisées dans les CAF	%	2020	1,18	2022	1,2

ACTION 02**DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE**

La deuxième action de ce programme porte sur la « Développement de l'éducation de base non formelle » et pour objectif d'assurer une éducation de base aux enfants non scolarisés et déscolarisés précoces. Par cet objectif, l'action se donne pour ambition de récupérer les enfants hors du système scolaire afin de les donner une formation rapide sur 3 ans pour les réinsérer dans le circuit formel à travers des passerelles ou les conduire à l'apprentissage à un métier.

Pour l'implémentation de cette action, il sera question de procéder à :

la sensibilisation les populations sur l'EBNF ;

Au suivi du fonctionnement des CEBNF ;

la mise en œuvre des stratégies de déploiement de l'éducation de base non formelle ;

l'extension géographique et linguistique de l'utilisation des langues nationales ;

Au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de supervision pédagogique à la didactique des langues Nationales ;

Renforcement des capacités des enseignants chargés de classes à la didactique des langues nationales dans les 10 Régions.

OBJECTIF 1. accroître l'accès des enfants hors de l'école (déscolarisés et non scolarisés) dans les Centres d'Education de Base Non Formelle

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage d'enfants encadrés dans les CEBNF	%	2020	0,14	2022	0,14

ACTION 03**RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

S'agissant de l'action visant « le Renforcement de l'environnement lettré en langues nationales », l'objectif est d'augmenter la population des personnes alphabétisées en langues nationales notamment dans les CAF, les CEBNF et les écoles expérimentales en langues nationales. Cette contribue à la promotion et la valorisation du patrimoine linguistique camerounais qui est riche en cultures et en langues.

Les efforts vont se poursuivre dans le sens :

du suivi-évaluation des activités des écoles expérimentales en langues nationales ;

la dissémination d'Etude sur le plan d'introduction de l'éducation plurilingue dans les écoles primaires au Cameroun ;

l'Elaboration du socle commun de compétences en Langues nationales pour les Ecoles et les Centres ;

l'extension de l'expérimentation à d'autres aires géographiques du Cameroun ;

la promotion des langues nationales à travers la journée internationale des langues maternelles ;

le renforcement des capacités de 250 enseignants à la production et l'utilisation de l'environnement lettré en langues nationales ;

l'élaboration et production des affiches problèmes en 10 langues nationales pour l'explication des mesures gouvernementales de lutte contre la COVID 19.

OBJECTIF 1. renforcer l'utilisation des langues nationales chez les apprenants

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage d'apprenants bénéficiant de l'enseignement des langues nationales	%	2020	6,37	2022	6,39

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Pourcentage des personnes alphabétisées dans les CAF
Objectif	Accroître la population alphabétisée dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	103 - ALPHABÉTISATION
Action concernée par l'objectif	01 - ALPHABÉTISATION CLASSIQUE ET FONCTIONNELLE DES POPULATIONS
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Planification à la DPPC
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	-Numérateur : effectif des apprenants inscrits dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) -Dénominateur : population analphabète de 15 ans et plus
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des analphabètes inscrits dans les CAF et l'ensemble de la population analphabète, multiplié par 100
Périodicité de la mesure	Trimestriel et Annuel
Dernier résultat connu	Année: 2019 Valeur: 1,18%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022 Valeur: 1.2
Prévisions annuelles	Année: 2022 Valeur: 1,2%
	Année: 2023 Valeur: 1,25%
	Année: 2024 Valeur: 2
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	DAEBNFPLN- DPPC.
Mode de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service en charge de la carte scolaire (DPPC)-DAEBNFPLN
Vérification/ Validation des données	-Recensement des CAF et des CEBNF à travers l'actualisation de la carte scolaire et d'alphabétisation -Missions de suivi administratif et pédagogique -Projections de la population du BUCREP
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification à la DPPC
Service interne ou structure externe responsable des analyses	
Coût de collecte et d'analyse	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	
Modalités d'interprétation	
5) Commentaires	

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'enfants encadrés dans les CEBNF	
Objectif	accroître l'accès des enfants hors de l'école (déscolarisés et non scolarisés) dans les Centres d'Education de Base Non Formelle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	103 - ALPHABÉTISATION	
Action concernée par l'objectif	02 - DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Planification à la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Numérateur : effectif des apprenants inscrits dans les Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) -Dénominateur : population analphabète de 8-14 ans	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des analphabètes inscrits dans les CEBNF et l'ensemble de la population analphabète, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Deuxième trimestre scolaire	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 0,144%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 0.14
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 0,146
	Année: 2023	Valeur: 0,147
	Année: 2024	Valeur: 0,148
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	DAEBNFPLN-DPPC.	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service en charge de la carte scolaire (DPPC)- DAEBNFNP	
Vérification/ Validation des données	-Recensement des CAF et des CEBNF à travers l'actualisation de la carte scolaire et d'alphabetisation -Missions de suivi administratif et pédagogique -Projections de la population du BUCREP	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification à la DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'apprenants bénéficiant de l'enseignement des langues nationales	
Objectif	renforcer l'utilisation des langues nationales chez les apprenants	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	103 - ALPHABÉTISATION	
Action concernée par l'objectif	03 - RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Planification à la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Numérateur : effectif des apprenants en langues nationales des Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) alphabétisés en langues nationales et les écoles expérimentales -Dénominateur : population analphabète de 08-14 ans et de 15 ans et plus	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre effectif des apprenants des Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) et les écoles expérimentales en langues nationales et l'ensemble de la population analphabète, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Trimestriel et Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 6,37%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 6.39
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 6.38%
	Année: 2023	Valeur: 6,38%
	Année: 2024	Valeur: 6,39%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	DAEBNFPLN.	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service en charge de la carte scolaire (DPPC)-DAEBNFPLN	
Vérification/ Validation des données	-Recensement des CAF et des CEBNF à travers l'actualisation de la carte scolaire et d'alphabétisation -Missions de suivi administratif et pédagogique -Projections de la population du BUCREP	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification à la DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Pourcentage des encadreurs qualifiés pour faire acquérir les compétences de base aux apprenants
Objectif	Relever le niveau des compétences chez les apprenants (CAF et CEBNF et écoles multilingues)
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	103 - ALPHABÉTISATION
Action concernée par l'objectif	04 - AMELIORATION DE LA QUALITE DANS LE PROCESSUS D'ALPHABETISATION
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Planification à la DPPC
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	-Numérateur : effectif des apprenants inscrits dans les Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) -Dénominateur : population analphabète de 8-14 ans
Unité de mesure	pourcentage (%)
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des analphabètes inscrits dans les CEBNF et l'ensemble de la population analphabète, multiplié par 100
Périodicité de la mesure	Trimestriel et Annuel
Dernier résultat connu	Année: 2019 Valeur: 0 %
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022 Valeur: 3.0
Prévisions annuelles	Année: 2022 Valeur: 3 %
	Année: 2023 Valeur: 5 %
	Année: 2024 Valeur: 10 %
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	DAEBNFPLN-DPPC.
Mode de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service en charge de la carte scolaire (DPPC)- DAEBNFNP
Vérification/ Validation des données	-Recensement des CAF et des CEBNF à travers l'actualisation de la carte scolaire et d'alphabétisation -Missions de suivi administratif et pédagogique -Projections de la population du BUCREP
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification à la DPPC
Service interne ou structure externe responsable des analyses	
Coût de collecte et d'analyse	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur	
Limites et biais connus	
Modalités d'interprétation	
5) Commentaires	

■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	ALPHABETISATION CLASSIQUE ET FONCTIONNELLE DES POPULATIONS	1 982 182 000	1 982 182 000	444 000 000	444 000 000	2 426 182 000	2 426 182 000
02	DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE	54 500 000	54 500 000	0	0	54 500 000	54 500 000
03	RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	123 851 000	123 851 000	0	0	123 851 000	123 851 000
TOTAL		2 160 533 000	2 160 533 000	444 000 000	444 000 000	2 604 533 000	2 604 533 000

9. PROGRAMME 104

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

ADAMS DANIEL OYONO

■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 198 « Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur Education de Base » mobilise l'ensemble des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les politiques publiques relevant des missions ministérielles relatives à l'enseignement scolaire de base (préscolaire et primaire) et à l'enseignement hors niveau (Alphabétisation et éducation de base non formelle). Outre les apports des fonctions d'état-major, le programme 198 met à disposition des autres programmes du MINEDUB, son expertise et ses compétences dans les domaines suivants : ressources humaines, évaluation et prospective, gestion financière, politique immobilière, informatique, politique des achats, logistique, affaires juridiques, relations internationales et communication.

Les moyens dédiés aux missions d'appui aux politiques éducatives et aux fonctions support sont regroupés au sein de quatre pôles : un pôle pilotage (actions 01,02,04 et 05), un pôle gestion des ressources humaines (action 06), un pôle système d'information de l'éducation (action 03) et un pôle contrôle et audit (action 07), conseil juridique (Action 08).

Le programme est placé sous la responsabilité du Secrétaire Général du Ministère de l'Education de Base. Les acteurs concernés par sa mise en œuvre sont :

- les directions et structures d'administration centrale ;
- les services déconcentrés ;
- les structures scolaires relevant de la compétence du MINEDUB.

Ainsi, pour une plus grande efficacité des activités au sein du MINEDUB, les huit objectifs du programme 198 sont :

- Accroître les performances des structures;
- Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense ;
- Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINEDUB ;
- Augmenter le taux d'assiduité des personnels à leurs postes de travail ;
- Améliorer la visibilité des activités au MINEDUB ;
- Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources humaines au MINEDUB ;
- Améliorer le fonctionnement et la performance des services IRR ;
- Protéger les intérêts du MINEDUB

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux moyen de réalisation des indicateurs des programmes opérationnels.	%	2020	62,8	2022	64,5

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux moyen de réalisation des indicateurs des programmes opérationnels.	
Objectif	Assurer la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DFMR/DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le niveau de réalisation de chaque programme opérationnel	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Moyenne des différents niveaux de réalisation des programmes opérationnels, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 70%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 63.6
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 63,6%
	Année: 2023	Valeur: 62,8%
	Année: 2024	Valeur: 64,5%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les différents responsables des programmes opérationnels	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DRFM/DPPC	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des rapports du rapport annuel des performances (RAP)	
Service responsable de la synthèse des données	DRFM/DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU SERVICE PUBLIC
- ACTION 02:** ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE
- ACTION 03:** AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE
- ACTION 04:** AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS
- ACTION 05:** COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEDUB
- ACTION 06:** DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU MINEDUB
- ACTION 07:** CONTROLE ET AUDIT INTERNE
- ACTION 08:** CONSEIL JURIDIQUE

■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

En vue de l'amélioration de la gouvernance et du pilotage du système éducatif tel que prescrit par le DSSEF en son Chapitre 4.3., (Page 83), le Ministère de l'Éducation de Base se propose de renforcer les mécanismes de gestion, de régulation et de contrôle des ressources humaines, matérielles et financières. Ces ressources seront mobilisées pour accompagner la mise en œuvre de plusieurs mesures significatives au MINEDUB destinées à lutter contre les inégalités. Elles permettront également de renforcer la résilience dans le secteur en général et le sous-secteur de base en particulier en prenant en compte les actions de lutte contre la Covid-19 pour garantir l'évolution des élèves et enseignants dans un espace d'apprentissage sûr et protecteur. La déclinaison des objectifs par l'ensemble des services en charge de la mise en œuvre opérationnelle des politiques éducatives répond pleinement à cet enjeu.

Ainsi, les valeurs cibles des indicateurs du programme et des actions proposées pour l'année 2022, tiennent compte des effets attendus de ces mesures destinées à bâtir l'École inclusive, équitable, et de qualité pour tous dans un environnement d'apprentissage sûr et protecteur.

■ 9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU SERVICE PUBLIC

Il est question ici de rendre compte de l'efficacité de la gestion des fonctions support du ministère à travers :

- L'équipement des Structures des Services centraux et déconcentrés en mobilier de bureau, matériels de bureau et matériels informatiques ;
- L'évaluation les performances des services par rapport aux objectifs fixés ;
- L'équipement des services en matériels roulant ;
- La Systématisation de l'évaluation des acquis scolaires ;
- La tenue des réunions de coordination.

OBJECTIF 1. Accroître les performances des structures

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux moyen pondéré des résultats techniques des programmes	%	2020	85	2022	87

ACTION 02**ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE**

En ce qui concerne les études stratégiques et planification du secteur de l'éducation de base, le MINEDUB s'assurera que toutes les études menées au sein de l'administration sont en cohérence avec les orientations stratégique de la SND30

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais	nb	2020	5	2022	5

ACTION 03**AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE**

Cette action vise à rendre compte de la production régulière des statistiques scolaires. Plusieurs interventions seront conduites pour :

- La révision et multiplication des questionnaires du Préscolaire et primaire, ces Centres d'Alphabétisation (CAF) et des Centres d'Éducation de Base Non Formels (CEBNF) ;
- La conduite et évaluation national du recensement scolaire sur le terrain ;
- Le traitement et production des outils d'aide à la décision (annuaire statistique et rapport d'analyse).

OBJECTIF 1. Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINEDUB

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Annuaire statistique produit annuellement	nb	2020	1	2022	1

ACTION 04**AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS**

Les grandes interventions retenues pour cette action portent sur :

- l'allocation des motivations des enseignants exerçant dans les zones d'accès difficile ;
- la poursuite de la construction de la Délégation régionale de l'Education de Base du Nord-ouest ;
- le lancement des études géotechniques et architecturales en vue de la construction de la délégation Régionale de l'Education de Base de l'Est ;
- la construction de 5 Délégations départementales et de 10 Inspections d'arrondissement de l'Education de base ;

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

- la construction de 112 blocs de 02 logements d'astreinte pour enseignant en zone rurale.

OBJECTIF 1. Augmenter le taux d'assiduité des personnels à leurs postes de travail

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'assiduité des personnels dans les zones d'accès difficile	%	2020	80	2022	83

ACTION 05

COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEDUB

Les activités prévues au sein de cette action vont contribuer à poursuivre les efforts de visibilité du MINEDUB. Ceci à travers :

- la production des magazines et des émissions Radios et TV ;
- la maintenance du réseau informatique et internet du MINEDUB ;
- la mise à jour régulière du site web du MINEDUB.

OBJECTIF 1. Améliorer la visibilité des activités du MINEDUB

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Niveau de réalisation du plan de Communication des activités menées au ministère	%	2020	92	2022	94

ACTION 06

DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU MINEDUB

OBJECTIF 1. Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources humaines au MINEDUB

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de mise en oeuvre du cadre organique au MINEDUB	%	2020	95	2022	97,5

ACTION 07

CONTROLE ET AUDIT INTERNE

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de rapport de missions de controle au MINEDUB	nb	2020	2	2022	3

ACTION 08

CONSEIL JURIDIQUE

OBJECTIF 1. Protéger le interets du MINEDUB

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de plaidoyers engagés	nb	2020	1	2022	2

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux moyen pondéré des résultats techniques des programmes	
Objectif	Accroître les performances des structures	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	01 - AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU SERVICE PUBLIC	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DRFM/DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le niveau de réalisation technique de chaque programme opérationnel	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Moyenne des différents niveaux de réalisation technique des programmes opérationnels, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 86,53%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 87.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 87%
	Année: 2023	Valeur: 87,5%
	Année: 2024	Valeur: 88%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les différents responsables des programmes opérationnels	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DRFM/DPPC	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des rapports du rapport annuel des performances (RAP)	
Service responsable de la synthèse des données	DRFM/DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	02 - ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DRFM/DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le niveau de réalisation technique de chaque programme opérationnel	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Moyenne des différents niveaux de réalisation technique des programmes opérationnels, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 5
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 5.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 5
	Année: 2023	Valeur: 5
	Année: 2024	Valeur: 5
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les différents responsables des programmes opérationnels	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DRFM/DPPC	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des rapports du rapport annuel des performances (RAP)	
Service responsable de la synthèse des données	DRFM/DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Annuaire statistique produit annuellement	
Objectif	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINEDUB	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	03 - AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DRFM/DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Note attribuée aux outils lors de la présentation desdits documents (Rapport d'analyse des données de la carte scolaire, revue des programmes, CDMT, PPA, CIEP, Pré conférence et Conférence, RAP)	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Moyenne des différentes notes, puis conversion en pourcentage	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 1
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 1.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 1
	Année: 2023	Valeur: 1
	Année: 2024	Valeur: 1
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les différents responsables des programmes opérationnels	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPPC	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des documents	
Service responsable de la synthèse des données	DRFM/DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'assiduité des personnels dans les zones d'accès difficile	
Objectif	Augmenter le taux d'assiduité des personnels à leurs postes de travail	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	04 - AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la planification	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de personnes assidues à leur poste de travail	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre le nombre de personnes assidues à leur poste de travail et le nombre de poste de travail	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 80%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 83.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 83%
	Année: 2023	Valeur: 83,5%
	Année: 2024	Valeur: 84%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	DRH et DEMP	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DRH et DEMP /Cellule de la planification	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des Rapports d'activités	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la planification	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Niveau de réalisation du plan de Communication des activités menées au ministère	
Objectif	Améliorer la visibilité des activités du MINEDUB	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	05 - COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEDUB	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Cellule de la Planification	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le nombre d'activités couvertes médiatiquement et par internet	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Le rapport entre le nombre d'activités médiatiques et internet réalisées et le nombre prévu	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 61,90%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 94.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 93%
	Année: 2023	Valeur: 93%
	Année: 2024	Valeur: 94%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les Cellules de la Communication et informatique	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Cellule de la planification	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des documents (Rapports)	
Service responsable de la synthèse des données	La Cellule de la Planification	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de mise en oeuvre du cadre organique au MINEDUB	
Objectif	Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources humaines au MINEDUB	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	06 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU MINEDUB	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 95
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 97.5
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 97,5
	Année: 2023	Valeur: 97,5
	Année: 2024	Valeur: 98
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de rapport de missions de controle au MINEDUB	
Objectif	Ameliorer le fonctionnement et la perfornance des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	07 - CONTROLE ET AUDIT INTERNE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 3
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 3.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 3
	Année: 2023	Valeur: 4
	Année: 2024	Valeur: 4
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de plaidoyers engagés	
Objectif	Protéger le interets du MINEDUB	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	08 - CONSEIL JURIDIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 1
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 2.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 2
	Année: 2023	Valeur: 4
	Année: 2024	Valeur: 4
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU SERVICE PUBLIC	5 092 963 500	5 092 963 500	530 000 000	530 000 000	5 622 963 500	5 622 963 500
02	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE	32 500 000	32 500 000	0	0	32 500 000	32 500 000
03	AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE	339 500 000	339 500 000	0	0	339 500 000	339 500 000
04	AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	2 871 120 500	2 871 120 500	2 210 000 000	2 210 000 000	5 081 120 500	5 081 120 500
05	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEDUB	207 397 000	207 397 000	0	0	207 397 000	207 397 000
06	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU MINEDUB	22 784 460 000	22 784 460 000	0	0	22 784 460 000	22 784 460 000
07	CONTROLE ET AUDIT INTERNE	247 813 500	247 813 500	0	0	247 813 500	247 813 500
08	CONSEIL JURIDIQUE	10 500 000	10 500 000	0	0	10 500 000	10 500 000
TOTAL		31 586 254 500	31 586 254 500	2 740 000 000	2 740 000 000	34 326 254 500	34 326 254 500